

## 8 décembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 8 décembre 2015, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques Auger, maire suppléant, et à laquelle assistent Mme Michèle Massé, MM. Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Sont également présents : La greffière Me Isabelle Francois, le directeur général, M. Bertrand Déry et la trésorière Mme Micheline Quilès

### 2015-12-371 Adoption des procès-verbaux du 10, 16 et du 26 novembre 2015

Des copies des procès-verbaux des séances tenues les 10, 16 et du 26 novembre 2015 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** les procès-verbaux des séances du 10, 16 et du 26 novembre 2015 soient et sont adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2015-12-372 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 45 547 à 45 562  
45 656 à 45 720 pour un montant de 2 717 086,21 \$

Comptes payables :

Chèques 45 738 à 45 828 pour un montant de 180 684,38 \$

Comptes recevables :

Comptes 5FD000138 à 5FD000159 pour un montant de 36 820,99 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 décembre 2015

**2015-12-373 Dépôt de documents**

- Déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil tel qu'exigé par l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2).

**2015-12-374 Calendrier des séances du conseil 2016 / Approbation**

**Considérant que** par l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

**Considérant qu'il** doit également fixer le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires;

**Il est proposé par** : **Jean-Claude Fortin**

**Et résolu que** d'établir les séances ordinaires 2016 du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire comme suit :

**CALENDRIER 2016 DES SÉANCES DU CONSEIL**

Le mardi 12 JANVIER	Le mardi 12 JUILLET
Le mardi 9 FÉVRIER	Le mardi 9 AOÛT
Le mardi 8 MARS	Le mardi 13 SEPTEMBRE
Le mardi 12 AVRIL	Le mardi 11 OCTOBRE
Le mardi 10 MAI	Le mardi 8 NOVEMBRE
Le mardi 14 JUIN	Le mardi 13 DÉCEMBRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-375 Nomination d'un maire suppléant**

**Il est proposé par** : **André Deschamps**

**Et résolu que** Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 8 décembre 2015 au 9 février 2016 et est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu que** Denis Chagnon soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 décembre 2015**

**2015-12-376 Permanence Patricia Gagné au poste de technicienne à la taxation**

**Considérant que** Madame Patricia Gagné a été embauchée le 8 juin 2015 au poste de technicienne à la taxation et que sa période de probation est maintenant terminée;

**Considérant que** le directeur général est satisfait du travail accompli par Madame Gagné depuis son embauche et recommande sa permanence;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder la permanence à Madame Patricia Gagné au poste de technicienne à la taxation, à compter du 8 décembre 2015 avec tous les avantages rattachés à ce poste col blanc, temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-377 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour le lot 1 592 433 (1477-1481, Avenue Saint-Paul)**

**Considérant qu'un** avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

**Considérant qu'à** ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard de l'immeuble suivant :

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant le lot 1 592 433 situé au 1477-1481, Avenue Saint-Paul pour une indemnité de 280 000 \$ selon le document signé par le propriétaire le 27 novembre 2015. Les frais d'évaluation engagés par le propriétaire d'une somme de 7 500\$ plus les taxes applicables seront assumés par la Ville et payés directement aux évaluateurs Paris Ladouceur et Associés sur présentation de pièces justificatives.
- 

**Il est également résolu** d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 décembre 2015**

**2015-12-378 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour le locataire du 1343, Avenue Saint-Paul**

**Considérant qu'**un avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

**Considérant qu'**à ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard du logement suivant :

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu que** la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant l'indemnité du locataire pour le logement situé au 1343, Avenue Saint-Paul au montant de 7 600 \$ selon le document signé par la locataire le 3 décembre 2015.

**Il est également résolu** d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-379 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour la locataire du 1347, Avenue Saint-Paul**

**Considérant qu'**un avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

**Considérant qu'**à ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard du logement suivant :

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant l'indemnité du locataire pour le logement situé au 1347, Avenue Saint-Paul au montant de 3 400 \$ selon le document signé par la locataire le 30 novembre 2015.

**Il est également résolu** d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 décembre 2015**

**2015-12-380 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour les locataires du 1347, rue Vimy**

**Considérant qu'**un avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

**Considérant qu'**à ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard du logement suivant :

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu que** la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant l'indemnité des locataires pour le logement situé au 1347, rue Vimy au montant de 4 100 \$ selon le document signé par la locataire le 16 novembre 2015.

**Il est également résolu** d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-381 Proposition d'indemnité d'expropriation déposée pour le locataire du 1341, Ave St-Paul**

**Considérant qu'**un avis d'expropriation a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent;

**Considérant qu'**à ce jour, des propositions de règlements sont soumises et recommandées par les évaluateurs de la firme J-P Cadrin mandatés par la Ville à l'égard du logement suivant :

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** la Ville accepte la proposition suivante à titre d'indemnité d'expropriation totale et finale :

- Proposition concernant l'indemnité du locataire pour le logement situé au 1341, Avenue Saint-Paul au montant de 3 900 \$ selon le document signé par la locataire le 2 décembre 2015.

**Il est également résolu** d'autoriser la greffière à signer l'acceptation de la proposition pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 décembre 2015

**2015-12-382 Dépôt du plan de réhabilitation auprès du MDDELCC / Autorisation**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser la firme Les Services EXP de Granby à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2)* en relation avec le dépôt du plan de réhabilitation du lot 1 592 433 du cadastre du Québec situé au 1477-1481, avenue Saint-Paul de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-383 Soumissions reçues pour les services relatifs à la démolition du 1097-1103, ave St-Paul / Adjudication**

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a procédé à une invitation à soumissionner pour des services relatifs à la démolition du 1097-1103, ave St-Paul;

**Considérant que** les soumissions reçues sont, à savoir;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>	<b>Montant (avec taxes)</b>
<b>1. Lacaille &amp; Vincelette transport inc. Marieville</b>	<b>35 000,00 \$</b>	<b>40 241,25 \$</b>
<b>2. J-Flams inc. Saint-Césaire</b>	<b>47 594,00 \$</b>	<b>54 721,20 \$</b>
<b>3. Les Entreprises Michaudville inc. Mt St-Hilaire</b>	<b>54 000,00 \$</b>	<b>62 086,50 \$</b>

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de retenir la plus basse soumission conforme, présentée par Lacaille & Vincelette transport inc. de Marieville pour la fourniture du service de démolition et d'enlèvement de débris du 1097-1103, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, au montant de 35 000,00\$ \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans la soumission du 2 décembre 2015.

**Il est également résolu que** le montant de 36 745,62\$ correspondant à la dépense nette soit payée à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 décembre 2015**

**2015-12-384 Renouvellement de la couverture d'assurances générales de la Ville de Saint-Césaire pour l'année 2016**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser le renouvellement de la couverture d'assurances générales de la Ville de Saint-Césaire auprès de Groupe Ultima inc., représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec, pour un montant de 127 620,00 \$ pour la période allant du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016, tel qu'il appert de la facture sommaire datée du 11 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-385 Désignation d'un gestionnaire de compte de carte commerciale Desjardins / Autorisation**

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Il est résolu :**

**Que** la Ville de Saint-Césaire délègue, aux personnes identifiées dans le formulaire de Visa Desjardins, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte (s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

**Que** la Ville de Saint-Césaire soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

**Que** la Ville de Saint-Césaire s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités de contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

**Que** les personnes identifiées au formulaire de Visa Desjardins soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

**8 décembre 2015**

**Que** les personnes identifiées au formulaire de Visa Desjardins puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

**Que** soit désignée madame Micheline Quilès, trésorière, comme gestionnaire du compte de la carte commerciale Desjardins de la Ville de Saint-Césaire;

**Que** madame Isabelle François soit désignée détentrice de la carte d'affaires Visa Desjardins au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-386 Révision annuelle 2016 contrat Nettoyage Commercial Y.C. entretien ménager à la SAAQ**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien ménager au bureau de la SAAQ auprès de Nettoyage Commercial Y.C. de St-Césaire avec une indexation de 2% annuellement, ce qui correspond à un montant mensuel de 998,26 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, tel qu'il appert de la soumission datée du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-387 SQ entente de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables**

**Considérant que** l'entente de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables est échue;

**Considérant que** cette entente est élaborée de concert avec la Sûreté du Québec (poste de la MRC de Rouville);

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de désigner la direction générale, comme responsable pour l'application de l'entente de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables. Ladite entente est d'une durée d'un an.

**Il est de plus résolu** d'autoriser madame Isabelle François, à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8 décembre 2015

**2015-12-388 Renouvellement du contrat ACCEO support 2016 / Approbation**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de renouveler auprès de la compagnie ACCEO Solutions de Montréal, pour l'année 2016 allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, le renouvellement du contrat d'entretien de logiciels et progiciels selon l'option 1 an pour le prix de 21 119,18\$, plus les taxes applicables. Le tout, tel que décrit sur la proposition datée du 10 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-389 Soumissions reçues pour publication du bulletin municipal 2016 / Approbation**

**Considérant** les soumissions reçues ;

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de retenir les services de Imprimerie Debesco pour la production et l'impression du bulletin municipal pour six (6) parutions de 2700 exemplaires en 2016 pour un prix de 2 065 \$/parution, le tout selon la soumission du 2 décembre 2015.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2015-12-390 Soumissions reçues pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes / Adjudication**

**Considérant que** la Ville de St-Césaire a procédé par appel d'offres publiques pour l'obtention de soumissions relatives à l'achat de fourniture d'appareils de protection respiratoire autonomes numéro AO/2015-09-283;

**Considérant** le résultat obtenu;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>	<b>Montant (avec taxes)</b>
<b>Aéro-Feu Ltée, Longueuil</b>	<b>145 380,61 \$</b>	<b>167 151,36 \$</b>

**8 décembre 2015**

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder le contrat pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes à Aéro-Feu inc. de Longueuil, seul soumissionnaire conforme, au montant de 145 380,61\$ plus les taxes applicables. Il est à préciser que le montant de 152 631,47\$ correspondant à la dépense nette, sera engagé au fond de roulement en quatre (4) versements de 30 526,29\$ et un (1) dernier versement de 30 526.31\$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2015-12-391 Entente intermunicipale en matière de communication incendie /  
Approbation**

**Considérant que** le maintien d'un système de communication adéquat, compatible et uniforme pour l'ensemble des pompiers sur le territoire de la MRC de Rouville est prescrit à l'action 26 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Considérant que** le projet de nouvelle entente soumis a pour objet d'améliorer l'efficacité des communications incendie et d'établir les coûts et la quote-part des parties dans l'acquisition et la gestion d'un nouveau système de communication où la MRC de Rouville agit en tant que gestionnaire de ce système;

**Considérant** l'article 468 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19);

**Considérant que** la MRC de Rouville a adopté la résolution 15-11-9812, soit une nouvelle version de l'entente intermunicipale en matière de communication incendie;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'approuver la nouvelle version de l'entente intermunicipale en matière de communication incendie adoptée par la MRC de Rouville lors de sa séance du 4 novembre 2015;

**Il est également résolu que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

*Le point # 20 de l'ordre du jour a été reporté à une séance ultérieure.*

**8 décembre 2015**

**2015-12-392 Travaux de remplacement d'un égout sanitaire sur la rue du Pont / Décompte progressif numéro 1**

**Considérant** la recommandation de paiement formulée par monsieur Kevin Hickey, ingénieur chargé de projet auprès d'EXP;

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de procéder au paiement du décompte numéro 1 auprès de l'entrepreneur général Les Entreprises Michaudville inc. dans le cadre des travaux de remplacement d'un égout sanitaire sur la rue du Pont pour un montant 75 937,88\$ plus les taxes applicables tel que précisé dans la lettre de recommandation de paiement du 20 novembre 2015. Une retenue de 10% est incluse de ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-393 Mandat de mise à jour du Plan directeur d'aqueduc et d'égout de la Ville / Approbation**

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Travaux publics, Monsieur Mario Dufresne;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Il est résolu que** d'autoriser des frais supplémentaires pour un montant de 5 000,00\$ plus les taxes applicables pour que Les Services EXP inc. de Granby, puisse procéder à la mise à jour de la base des données nécessaire à l'exécution du plan directeur, tel qu'il apparaît de la soumission datée du 12 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-394 Mise à jour des installations informatiques - Station Mc Gale / Approbation**

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Travaux publics, Monsieur Mario Dufresne;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'accorder le mandat de mise à jour des installations informatiques de la station Mc Gale à Nivek Automatisation de St-Césaire, pour la somme de 5 275,00\$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission datée du 30 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 décembre 2015**

**2015-12-395 Travaux de resurfaçage avec enrobé tiède flexible AO/ 2015-02-069A  
Décompte progressif numéro 1 / Approbation**

**Considérant** la recommandation de paiement formulée par Monsieur Luc Gendron de Comeau Experts-Conseil firme chargée de projets en date du 20 novembre 2015;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de procéder au paiement progressif no 1 auprès de l'entrepreneur général Eurovia Québec Construction inc. dans le cadre des travaux de de resurfaçage avec enrobé tiède flexible pour un montant de 271 556.02\$ plus les taxes applicables tel que précisé dans un certificat de paiement du 27 novembre 2015. Une retenue de 10% est incluse de ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-396 Travaux de pavage couche d'usure et réfection de trottoirs AO/2015-02-069B - Décompte progressif numéro 1 / Approbation**

**Considérant** la recommandation de paiement formulée par Monsieur Luc Gendron de Comeau Experts-Conseil firme chargée de projets en date du 27 novembre 2015;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de procéder au paiement progressif no 1 auprès de l'entrepreneur général Eurovia Québec Construction inc. dans le cadre des travaux de pavage couche d'usure et réfection de trottoirs pour un montant de 119 739.10 \$ plus les taxes applicables tel que précisé dans un certificat de paiement du 27 novembre 2015. Une retenue de 10% est incluse de ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 décembre 2015**

**2015-12-397 Suivi 2016 des eaux de surface et des eaux souterraines du dépôt à neige / Approbation**

**Considérant** les soumissions reçues;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Travaux publics, Monsieur Mario Dufresne;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder le mandat de suivi du dépôt de neiges usées pour l'année 2016 à Groupe Environex de Longueuil, pour la somme de 3 240\$ plus les taxes applicables, tel que mentionné dans la soumission datée du 19 novembre 2015. Le contrat est renouvelable pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-398 Mise à jour plan du réseau d'aqueduc et d'égout / Approbation**

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Travaux publics, Monsieur Mario Dufresne;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'accorder le mandat de mise à jour des plans du réseau d'aqueduc et d'égout à la firme d'ingénierie Comeau Experts-Conseils de Sainte-Julie, pour la somme de 5 000\$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert à la soumission datée du 27 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-399 Demande de PIIA présentée par Christian Laperle relativement à une construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot 5 376 133**

**Considérant que** monsieur Christian Laperle mandataire, a un projet de construction pour une habitation multifamiliale de quatre (4) unités de logement sur le lot 5 376 133 sur la rue Larose située dans la zone 139;

**Considérant que** cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

**8 décembre 2015**

**Considérant que** le CCU lors de sa séance du 3 décembre 2015 dernier recommande l'acceptation tout en précisant que des conditions quant à l'aménagement paysager extérieur devraient être exigées afin que le projet puisse respecter les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une habitation multifamiliale de quatre (4) unités de logement sur le lot 5 376 133 sur la rue Larose conditionnellement à ce que le requérant procède, le long de la limite arrière du terrain, à la plantation d'une bande de verdure comprenant des conifères et des feuillus ou une haie de cèdre afin de réduire l'impact visuel de la servitude hydroélectrique. Cette condition doit être accomplie au plus tard douze (12) mois après la date de fin du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-400 Travaux de réfection du Complexe sportif Desjardins phase II  
AO/2014-02-040 - Demande de paiement numéro 2 / Approbation**

**Considérant** la recommandation de paiement formulée par Monsieur Pierre Leclerc de Groupe Leclerc Architectes, firme chargée de projets;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de procéder au paiement numéro 2 auprès de l'entrepreneur général Axim Construction dans le cadre des travaux de réfection du Complexe sportif Desjardins phase 2 pour un montant de 289 963,32\$ plus les taxes applicables tel que précisé dans un certificat de paiement du 12 novembre 2015. Une retenue de 10% est incluse de ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-12-401 Mandat de services professionnels relatifs aux travaux de peinture  
dans le cadre des travaux de réfection du Complexe sportif Desjardins  
/ Approbation**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder le mandat de préparation des plans et devis pour les travaux de peinture dans le cadre des travaux de réfection du Complexe sportif au Groupe Leclerc Architectes, au montant de 4 000\$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il apparaît dans la soumission datée du 26 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 décembre 2015**

**2015-12-402 Tournoi Novice / Atome Armand Lussier 2015 / Appui financier**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** d'accorder une aide financière de 500 \$, au Tournoi Novice / Atome Armand Lussier pour l'édition 2015. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

---

Jacques Auger  
Maire suppléant

---

Me Isabelle François  
Greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2015-12-372, 2015-12-374, 2015-12-376,...2015-12-377, 2015-12-378,  
2015-12-379, 2015-12-380, 2015-12-381, 2015-12-382, 2015-12-383,  
2015-12-384, 2015-12-386, 2015-12-388, 2015-12-389, 2015-12-390,  
2015-12-392, 2015-12-393, 2015-12-394, 2015-12-395, 2015-12-396,  
2015-12-397, 2015-12-398, 2015-12-400, 2015-12-401, 2015-12-402.

---

Micheline Quilès  
Trésorière